

La relance économique sera-t-elle verte ?

Publié le 29/07/2020 à 14h51 - Modifié le 29/07/2020 à 14h51 Olivier Nouaillas



Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. CHRISTOPHE SAIDI/SIPA

Alors que des dizaines de milliards d'euros sont annoncées pour relancer l'activité, les pouvoirs publics promettent une nouvelle économie verte et décarbonée. Qu'en est-il vraiment ? Le point sur trois secteurs clés : le logement, les transports et l'agriculture.

Des milliards et des promesses « vertes » à en donner le tournis. Du plan de relance de 100 milliards d'euros de la France, présenté à la fois par Emmanuel Macron et Jean Castex les 14 et 15 juillet, à celui de l'Europe de 750 milliards d'euros adopté dans la douleur par 27 pays le 21 juillet, il n'est question dans l'économie post-Covid que d'une relance à forte dimension écologique. « Avec Barbara Pompili (ministre de la Transition écologique, ndlr), nous proposons de consacrer 30 milliards d'euros sur les 100 milliards prévus aux investissements dans la transition écologique. Le plan de relance sera vert », a ainsi déclaré Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance dans une longue interview au *Journal du dimanche*, le 26 juillet.

[Plan de relance européen : des milliards et des divisions](#)

Qu'en est-il vraiment ? Sommes-nous vraiment sur la voie d'une économie verte et décarbonée qui respecte les engagements pris par la France et 196 pays lors de la signature de l'Accord de Paris en 2015 ? Le point dans les trois secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France : les transports (31 %), l'agriculture (19 %) et les bâtiments (18 %).

La neutralité carbone en 2050 ?

Pour Neil Makaroff, responsable des politiques européennes au sein du Réseau action climat (RAC) qui fédère une vingtaine d'associations engagées contre le changement climatique (d'Alternatiba à Greenpeace en passant par le CFFD-Terre solidaire et le Secours catholique), *« les sommes engagées ne sont pas négligeables, d'autant plus que l'accord conclu à Bruxelles prévoit que 30 % de l'ensemble du plan de relance européen doivent être consacrés au climat. C'est un plancher et rien n'interdit à la France d'aller plus loin dans son ambition »*.

Climat, l'heure des révisions

Une ambition d'autant plus souhaitable que le Haut Conseil pour le climat, une instance consultative mise en place par Emmanuel Macron en 2018 et composée de 13 personnalités indépendantes – climatologues, scientifiques, économistes, etc. –, avait quelques jours auparavant publié son second rapport annuel, particulièrement sévère pour le gouvernement français. En estimant notamment que *« les actions climatiques du pays ne sont pas à la hauteur des enjeux ni de ses objectifs »*, notamment celui d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

D'ailleurs, Bruno Le Maire a lui-même reconnu cette difficulté : *« Nous avons une trajectoire de baisse de 30 % des émissions de CO2 sur 10 ans pour notre industrie. Cette trajectoire est hors de portée pour le moment »*, admet-il dans son interview au Journal du dimanche. Ainsi, si la baisse des émissions de gaz à effet de serre a été de 0,9 % en 2019 par rapport à 2018, elle aurait dû atteindre 1,5 % pour respecter l'objectif de cette neutralité carbone. Certes, de janvier à mai 2020, la baisse d'activité liée au confinement a entraîné une baisse record des émissions de gaz à effet de serre de 13 %, mais, note le Haut Conseil, *« cette baisse reste marginale par rapport à l'effort à fournir »*.

Municipales : “Il y a une colère environnementale qui domine”

Et les émissions risquent de repartir en flèche comme après la crise financière de 2008, surtout si les aides sont dirigées *« vers des secteurs très émetteurs sans conditionnalité ferme »*, comme le transport aérien et l'automobile, soulignent les 13 experts.

Des logements enfin rénovés ?

C'est le leitmotiv de tous les gouvernements depuis le Grenelle de l'environnement organisé par Nicolas Sarkozy en... 2007 ! Dès cette date, la rénovation thermique des logements avait été présentée comme prioritaire avec un objectif de 400 000 logements rénovés par an dès 2013. Un objectif renouvelé sous François Hollande et même porté à 500 000 logements par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire de mai 2017 à septembre 2018, et aujourd'hui réaffirmé par le nouveau gouvernement de Jean Castex.

Mais en 2020, selon la plateforme Rénovons !, qui travaille à la fois avec le Réseau action climat et des associations comme la Fondation Abbé-Pierre, « *le nombre de logements rénovés plafonne toujours en dessous de 300 000 par an, dont seulement 40 000 “passoires énergétiques”* ». Cela alors qu’il existe environ 6,7 millions de ces logements particulièrement énergivores, ayant une étiquette énergie F ou G, les deux plus mauvaises, parmi les résidences principales du parc privé français.

Les gouvernements ont multiplié les dispositifs financiers, renforçant l’impression d’un millefeuille administratif.

Pour Meike Fink, responsable du programme « transition climatique juste » au sein du Rac, « *c’est très compliqué de trouver la bonne formule d’aide à la rénovation thermique pour, à la fois, éviter les effets d’aubaine et cibler en priorité les ménages les plus précaires* ». De l’éco-prêt à taux zéro au crédit d’impôt pour la transition énergétique en passant par l’actuel dispositif « Ma prime rénov’ », les différents gouvernements ont, depuis 10 ans, multiplié les dispositifs financiers, renforçant l’impression d’un millefeuille administratif. Sans même parler des arnaques de certains artisans proposant « d’isoler vos combles pour 1 € ».

Reprenant certaines propositions de la Convention citoyenne pour le climat, le conseil de défense écologique du 27 juillet vient ainsi de décider qu’à partir du 1^{er} janvier 2023 la performance énergétique figurera parmi les critères de « décence » d’un logement, ce qui obligera les propriétaires à engager des travaux d’isolation thermique. Un bon début.

Des transports enfin décarbonés ?

C’est plus qu’un frémissement. En effet, sur les cinq premiers mois de l’année 2020, la part des achats des véhicules automobiles « verts » (c’est-à-dire électriques, hybrides rechargeables ou non rechargeables) est passé de 6,8 % du marché (en 2019) à 17,4 %, il est vrai dans un marché global post-Covid 19 qui a chuté de 47 % par rapport à l’année dernière. Les différentes aides (primes à la conversion et bonus qui, cumulées et sous certaines conditions, peuvent aller jusqu’à 7000 €) mises en place par le gouvernement pour encourager l’achat de véhicules propres commencent à porter leurs fruits.

À partir de janvier 2023, la performance énergétique figurera parmi les critères de « décence » d’un logement.

Dans ce tableau plus vertueux, un bémol toutefois : si les véhicules diesel régressent année après année, la part prise par les SUV, ces véhicules surélevés aux allures de 4×4, a atteint 39 % du marché en 2019. Or, leur poids particulièrement lourd et leur forme entraînent une augmentation des émissions de CO2.

[Et le Covid-19 donna raison à François...](#)

Additionné à la circulation des camions, tout ceci fait que la pollution de l’air, avec son cocktail explosif de concentration de dioxyde d’azote et de particules fines, reste un gros point noir, notamment dans les grandes métropoles. Des scientifiques lui attribuent la responsabilité de 48 000 à 67 000 décès prématurés chaque année en France. Ainsi, début juillet, le Conseil d’État, saisi par des associations environnementales, a condamné l’exécutif à une astreinte de 10 millions d’euros par semestre pour son inaction dans les huit zones les

plus polluées (Paris, Grenoble, Lyon, Marseille-Aix, Reims, Strasbourg, Toulouse, Fort-de-France).

« Il faut un plan global qui aille au-delà des véhicules pour encourager l'ensemble des mobilités douces, insiste d'ailleurs Meike Fink. Cela va d'un plan vélo renforcé, avec notamment la pérennisation des pistes cyclables créées lors du déconfinement, au développement des transports publics, mais aussi du covoiturage par les entreprises. Sans oublier le développement du train et du fret ferroviaire, qui devrait passer par le rétablissement de certaines lignes secondaires, sacrifiées au nom du tout-TGV. » Autant d'objectifs qui figurent dans les discours du nouveau gouvernement, Emmanuel Macron ayant même souhaité *« le rétablissement des trains de nuit »*, dont deux, le Paris-Nice et le Paris-Tarbes, viennent d'être annoncés.

Une agriculture enfin locale ?

Les nouvelles tendances sont également encourageantes. En 2019, le nombre des exploitations agricoles converties au bio s'élevait à 47 000 (+ 13,4 % par rapport à 2018). Désormais, on estime qu'un paysan français sur 10 travaille en bio, le bio couvrant 8,5 % de la surface agricole de la France, soit 2, 3 millions d'hectares. Or, moins d'engrais chimiques azotés de synthèse et, au contraire, plus d'engrais organiques et davantage de légumineuses, de rotation des cultures et de prairies – trois grands principes de l'agriculture bio – émettent moins de gaz à effet de serre.

[En Haute-Loire, le circuit court passe par le moulin](#)

De plus, le confinement causé par la pandémie de Covid-19 a renforcé la demande des consommateurs pour des produits locaux et des circuits courts. La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite « Egalim », votée en 2018, prévoit que d'ici à 2022 toutes les cantines scolaires proposent 50 % d'aliments répondant à des critères de durabilité, dont 20 % de produits bio. Une tendance qui, elle aussi, va dans le sens d'une diminution des gaz à effet de serre. Et que là encore, les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, regroupées dans le chapitre « Se nourrir », souhaitent amplifier en proposant de développer les menus végétariens dans les cantines (la consommation de viande est fréquemment accusée de favoriser les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'élevage industriel) et d'étendre la loi Egalim dans toute la restauration collective privée d'ici à 2025.

D'ici à 2022 toutes les cantines scolaires devront proposer 20 % de produits bio.

« Le problème aujourd'hui est, en effet, d'arriver à la massification de ces bonnes pratiques, souligne Cyrielle den Hartigh, responsable agriculture et alimentation au Rac. Et cela passe par une nouvelle politique agricole commune, qui favorise toutes les formes d'agricultures agroécologiques, une notion plus large que la seule bio ». L'agriculture est, en effet, un des secteurs où les imbrications entre les aides européennes et nationales sont les plus fortes. En effet, la politique agricole commune (Pac), avec un budget de 408 milliards d'euros pour la période 2014-2020, représente jusqu'à présent le premier poste de dépense de l'Union européenne. Une manne de 9 milliards d'euros distribuée chaque année aux agriculteurs français. Sans que jamais, au-delà du milieu agricole, un débat ouvert au grand public soit organisé à la fois sur sa répartition inégalitaire et son soutien au productivisme, malgré quelques « verdissements » des aides obtenues ces dernières années.

Mais les temps changent. Un collectif « Pour une autre Pac », composé de 43 organisations paysannes, environnementales, de bien-être animal, de consommateurs et de solidarité internationale (dont Chrétiens dans le monde rural, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne, le Secours catholique et le CCFD-Terre solidaire) s’est constitué pour proposer *« un nouveau pacte agricole et alimentaire européen »*. Mathieu Courgeau, son président, jeune éleveur laitier bio en Vendée, membre de la Confédération paysanne, se montre très partagé sur l’accord de Bruxelles. *« D’un côté, on est soulagé de voir que le montant global de la Pac a été préservé avec 386 milliards d’euros pour la période 2021-2027. Mais de l’autre, le refus de plafonner ces aides à 100 000 € par ferme et de les affecter davantage aux bénéfices environnementaux et au maintien des actifs agricoles, comme le proposait la Commission européenne, va permettre de continuer à arroser sans limites les grandes exploitations et donc le système productiviste. Nous voulons redonner du sens à la Pac en faisant le lien avec les dispositifs “Farm to fork” (“de la ferme à la fourchette”) et le plan biodiversité 2030, qui faisait partie initialement du Green New Deal de la Commission européenne. »*

[Cyril Dion : “Sur le climat, les citoyens sont plus ambitieux que les politiques depuis 30 ans !”](#)

« En fait, tout va se jouer d’ici à la fin de l’année, résume Nell Makaroff, dans les discussions sur les dispositions concrètes des différents plans de relance tant au Parlement européen que dans les parlements nationaux. Car le diable se cache souvent dans les détails. » Reste à savoir si, conformément à sa promesse, Emmanuel Macron et le gouvernement continueront d’y intégrer « sans filtre » la totalité des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Et qui, comme le soulignait l’écologiste Cyril Dion dans nos colonnes, *« sont beaucoup plus ambitieuses que tout ce qui a été fait par les politiques depuis 30 ans »*.